

## **Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie tenue le 4 septembre 2024**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie tenue devant public, le mercredi 4 septembre 2024 à 19 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie. Formant quorum, sont présents les membres du conseil : Manon Bélanger, André Asselin et Frédéric Landry sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Sont absents messieurs les conseillers : Roger Francoeur et Charles Garon.  
Le siège No. 6 est vacant.

Madame Noélie Hébert Tardif, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe est également présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion**

Le quorum étant respecté, madame Nicole Généreux, mairesse, ouvre la séance à 19 h 35

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Noélie Hébert Tardif fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2024
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2024
- 5) Suivi aux procès-verbaux

#### **Administration générale**

- 6) Demande de contribution - JE COLLATIONNE
- 7) Calendrier des mairesses

#### **Ressources financières**

- 8) Compte à payer – Août

#### **Voirie**

- 9) Achat de ponceau – Route du Cap
- 10) Octroi de contrat - Travaux ponceau route du Cap
- 11) Octroi de contrat – Réparation d'une traverse ponceau route du Cap
- 12) Octroi de contrat travaux sur les chemins

#### **Hygiène du milieu**

- 13) Octroi de mandat – Tetra Tech
- 14) Demande de résiliation de l'entente avec le ministère des Transports concernant la reconstruction en secteur urbaine des routes 132 et 287 dans le cadre du projet d'assainissement avec les travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées
- 15) RIGMRK –Nomination d'un substitut

#### **Divers**

- 16) Autres sujets
  - a. Tour de table – Point d'information des conseillers
- 17) Correspondance
- 18) Période de questions
- 19) Prochaine séance du conseil municipal : 2 octobre 2024
- 20) Levée de la séance

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La  
Bouteillerie tenue le 4 septembre 2024**

**148-2024** **IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en reportant le point 13.

**ADOPTÉ**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2024**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2024 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture ;

La mairesse demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**149-2024** **IL EST PROPOSÉ** par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2024 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2024**

La mairesse demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**150-2024** **IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2024 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**5. Suivi aux procès-verbaux**

**6. Demande de contribution – JE COLLATIONNE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a reçu une demande pour porter assistance lors de la livraison des denrées alimentaires pour l'école Jean-Charles-Chapais ;

**ATTENDU QU'**il y a 5 journées de livraison prévues au calendriers scolaire 2024-2025

**151-2024** **IL EST PROPOSÉ** par Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accorde l'aide de notre employé lors de la livraison des denrées alimentaires pour l'école Jean-Charles-Chapais durant les 5 journées de livraison prévues au calendrier scolaire 2024-2025, et ce, à raison d'une heure maximale.

## **Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie tenue le 4 septembre 2024**

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accorde le prêt d'un de nos réfrigérateurs de la salle communautaire du 30 août au 8 novembre 2024 afin d'y entreposer les denrées alimentaires.

**QUE** la municipalité se dégage de toutes responsabilités à l'effet des dommages qui pourraient être occasionnés aux denrées alimentaires à la suite d'un bris du réfrigérateur et de toutes formes de contamination qui pourraient en résulter sur la santé des consommateurs.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la direction générale de l'école Jean-Charles-Chapais.

### **ADOPTÉ**

#### **7. Calendrier des mairesses**

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup est fiduciaire du projet de calendrier « Élections 2025 au féminin plurielles » des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup ;

**ATTENDU QUE** tous les profits découlant de la vente des calendriers seront remis au Centre-Femmes du Grand-Portage et au Centre-Femmes La Passerelle ;

**ATTENDU QUE** le comité responsable du calendrier a déterminé le prix unitaire des calendriers à 20 \$, incluant les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** les 12 mairesses impliquées dans le projet se sont engagées à vendre, à parts égales, une partie des 1 000 copies de ce calendrier dès l'automne ;

**ATTENDU QUE** la MRC a engagé, à titre de fiduciaire, des frais pour la réalisation du calendrier estimés à ce jour à 7 920 \$ et que ceux-ci doivent être couverts.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**152-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Landry, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à vendre un minimum de 33 calendriers au coût unitaire de 20 \$, soit une somme minimale de 660 \$, afin de couvrir les frais de réalisation du calendrier ;

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup la somme totale découlant de la vente des 80 calendriers qui lui seront remis cet automne et que cette somme soit remise à la MRC par un chèque unique de la municipalité, au plus tard le 31 janvier 2025 ;

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie défraie, dans l'éventualité où les ventes seraient insuffisantes, le manque à gagner pour arriver à une somme minimale de 660 \$ à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup.

### **ADOPTÉ**

#### **8. Comptes à payer – Août**

**ATTENDU QUE** les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

**ATTENDU QUE** la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 31 août 2024, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 81 054,21 \$ ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La  
Bouteillerie tenue le 4 septembre 2024**

**ATTENDU QUE** les incompressibles payés durant le mois d'août 2024, portés au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 25 676 ,58 \$ ;

**153-2024**

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise la Suzanne Dubé trésorière adjointe à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 31 août 2024 pour un grand total de 106 730,79 \$ au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉ**

**9. Achat de ponceau – Route du Cap**

**ATTENDU QUE** des travaux de remplacement d'un ponceau sur la route du Cap est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a reçu une soumission pour l'achat du ponceau de Fortier groupe Riverin au montant de 12 930,35 \$, plus taxes.

**154-2024**

**EN CONSÉQUENCE,**

**II EST PROPOSÉ** par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte l'offre de Fortier groupe Riverin ;

**QUE** la municipalité payera les frais à même les diverses subventions en cours.

**QUE** la directeur général, greffier-trésorier, ou la directrice adjointe soit autorisés à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**10. Octroi de contrat – Travaux ponceau route du Cap**

**ATTENDU QUE** des travaux de remplacement d'un ponceau sur la route du Cap est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu un estimé de Transport en Vrac St-Denis pour effectuer les travaux au montant de 35 072,21 \$.

**155-2024**

**EN CONSÉQUENCE,**

**II EST PROPOSÉ** par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité accepte l'offre de Transport en Vrac St-Denis ;

**QUE** la municipalité payera les frais à même les diverses subventions en cours.

**QUE** la directeur général, greffier-trésorier, ou la directrice adjointe soit autorisés à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La  
Bouteillerie tenue le 4 septembre 2024**

**11. Octroi de contrat – Réparation d’une traverse ponceau route du Cap**

**ATTENDU QUE** des travaux de remplacement d’un ponceau sur la route du Cap est nécessaire afin d’assurer la sécurité des usagers ;

**ATTENDU QU’**une demande de soumission a été faite auprès de deux entrepreneurs pour les travaux d’asphaltage en lien avec la réfection du ponceau, dont le résultat est le suivant :

Construction B.M.L. pour montant de 12 347,00 \$ plus taxes

Pavage et Réparation Francoeur Inc pour un montant de 9 750 \$.

**156-2024**

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par André Asselin, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité accepte l’offre de Pavage et Réparation Francoeur Inc. ;

**QUE** la municipalité payera les frais à même les diverses subventions en cours.

**QUE** la directeur général, greffier-trésorier, ou la directrice adjointe soit autorisés à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**12. Octroi de contrat travaux sur les chemins**

**ATTENDU QUE** des travaux de réparation d’asphalte sont à faire à divers endroits ;

**ATTENDU QU’**une demande de soumission a été faite auprès de deux entrepreneurs, dont le résultat est le suivant :

Construction B.M.L. pour montant de 27 894 \$ plus taxes

Pavage et Réparation Francoeur Inc pour un montant de 25 120 \$

**157-2024**

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accorde le contrat de réparation d’asphalte à Pavage et Réparation Francoeur Inc. ;

**QUE** les travaux d’entretien des routes de niveau 1 et 2 faisant partie de l’inventaire du MTQ sont admissibles au Programme d’aide à la voirie locale Volet Entretien

**QUE** les travaux d’amélioration des autres routes locales sont admissibles au Programme d’aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d’amélioration

**QUE** la directeur général, greffier-trésorier, ou la directrice adjointe soit autorisés à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**13. Octroi de mandat – Tetra Tech (REPORTÉ)**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La  
Bouteillerie tenue le 4 septembre 2024**

**14. Demande de résiliation de l'entente avec le ministère des Transports concernant la reconstruction en secteur urbaine des routes 132 et 287 dans le cadre du projet d'assainissement avec les travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a conclu une entente avec le ministère des Transports afin de partager les coûts estimés pour une étude préliminaire avec la préparation des plans et devis concernant la reconstruction en secteur urbain des routes 132 et 287 dans le cadre du projet d'assainissement avec les travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées, n<sup>o</sup> de projet 154-00-0208 et n<sup>os</sup> de dossiers 6501-20-YY03 et 60610-1405500 ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du coût des travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées a été révisée en mars 2024 pour s'élever à 7 710 510 \$ ;

**ATTENDU QUE** les prochaines étapes seraient d'acquérir le terrain pour l'aménagement des étangs aérés, d'obtenir une autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et de procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux pas avant 2026 et ce, avec une majoration des coûts des travaux de l'ordre de 20 %, soit une estimation des travaux de 9 300 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** compte tenu de l'estimation du coût des travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées de 9 300 000 \$, du fardeau fiscal annuel du contribuable moyen sur 20 ans, la municipalité de Saint-Denis-De La-Bouteillerie n'a d'autre choix que d'abandonner le projet des travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées ;

**ATTENDU QU'**en étant contrainte d'abandonner le projet d'assainissement avec les travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées, dans les circonstances la municipalité de Saint-Denis-De La-Bouteillerie doit mettre en place un programme d'accompagnement pour la mise aux normes des installations septiques du secteur urbain ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 10.1 Résiliation, de l'Entente entre la Municipalité et le ministère des transports prévoit que la Municipalité peut résilier l'Entente dans le cas où elle constate que les coûts de réalisation du Projet deviennent une charge financière qu'elle juge trop lourde ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit alors adresser au Ministre une demande à cet effet ;

**158-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande au ministère des Transport de et la Mobilité durable du Québec d'accepter de résilier ladite entente en raison des motifs invoqués ;

**QUE** la municipalité demande au Ministère de prévoir à court terme dans sa programmation des travaux de resurfacement dans le secteur urbain des routes 132 et 287 ;

**QUE** copie de cette résolution soit transmises au ministère des affaires municipale ainsi qu'au député provincial.

**ADOPTÉ**

**15. Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles (RIGMRK) –  
Nomination d'un substitut**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La  
Bouteillerie tenue le 4 septembre 2024**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a adopté la résolution 101-2024 Autorisation de signature de l'Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la régie intermunicipale de Gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest

**ATTENDU QU'**il y a lieu de changer le conseiller substitut représentant la Municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie

**159-2024** **EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie nomme madame Nicole Généreux, mairesse, à titre de membre délégué de la Municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska et nomme madame Manon Bélanger, conseillère, à titre de membre délégué substitut.

**ADOPTÉ**

**16. Autres sujets**

**a. Tour de table des conseillers**

**17. Correspondance**

- a. MTMD PAVL : plan d'intervention
- b. MTMD PAVL-Entretien

**18. Période de question**

**19. Prochaine séance du conseil municipal : 2 octobre 2024**

**20. Levée de la séance**

**160-2024** **IL EST PROPOSÉ** par Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la séance soit levée à 20 h 28.

**ADOPTÉ**

Nicole Généreux  
Mairesse

Noélie Hébert Tardif  
Directrice générale adjointe,  
greffière-trésorière adjointe



### LISTE DES COMPTES À PAYER

6TEM TI (achat 2 portables + fact. Mensuelles juin et août)	3 868,54 \$	
ADMQ ZONE 11 BAS ST-LAURENT (colloque Noélie)	86,23 \$	
AVANTIS COOPÉRATIVE BMR (pièces réparation pour bacs)	71,36 \$	
BUOPRO CITATION (copies 25 juil. au 25 août)	59,70 \$	
COMPTABILITÉ NUMÉRIQUE FP (honoraires août 2024)	258,72 \$	
FERME PIERRE GARON	5 892,46 \$	
MAJELLA VAILLANCOURT INC. (contrat service 01--08-2024/31-07-2025)	2 701,91 \$	
MALLETTE (services professionnels rendus à date)	8 980,72 \$	
MRC DE KAMOURASKA (service d'inspection régionale + fais de poste + quote-part rév urbanisme)	42 912,84 \$	
ORKIN CANADA	192,47 \$	
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	6 726,51 \$	
SORELLE VANESSA (remboursement dépenses : autobus, repas)	199,58 \$	
VILLE DE ST-PASCAL (matières résiduelles juillet 2024)	9 103,17 \$	
	SOUS-TOTAL	81 054,21 \$

### PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES D'AOÛT 2024

SALAIRES (AOÛT 2024)	13 918,69 \$	
REMISES GOUVERNEMENTALES (AOÛT 2024)	7 129,97 \$	
DESJARDINS ASSURANCE	482,79 \$	
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	753,26 \$	
CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS (achat camp de jour)	162,25 \$	
(sem. Du 29 juillet au 4 août : remb. frais de déplacement, hébergement)	241,66 \$	
(sem. du 5 au 9 août août : remb. frais de déplacement, hébergement, cellulaire)	268,33 \$	
(sem. du 15 au 21 août : remb. frais de déplacement, hébergement, cellulaire)	268,33 \$	
(sem. du 18 au 22 août : remb. frais de déplacement, hébergement, cellulaire)	135,00 \$	
(sem. du 23 au 26 août : remb. frais de déplacement, hébergement, cellulaire)	243,33 \$	
HYDRO-QUÉBEC	1 705,00 \$	
VIDÉOTRON	149,78 \$	
FRAIS BANCAIRE	218,19 \$	
	SOUS-TOTAL	25 676,58 \$
	GRAND-TOTAL	<u>106 730,79 \$</u>

Je, soussignée, Noélie Hébert-Tardif directrice générale adjointe, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2024 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 4 septembre 2024

Annexe

Résolution

153-2024

Par : Noélie Hébert-Tardif

Directrice générale adjointe